

## TARIFS MUNICIPAUX ET PARTICIPATIONS MUNICIPALES 2025

		2025
<b>CENTRE AÉRÉ</b>	Location du centre aéré réservée aux associations locales en période de chauffage du 15 octobre au 15 mai / pas de réservation pour les particuliers	
	Activités avec repas (vaisselle comprise) (90 personnes)	234
	Activités avec apéritif	85
	Réunion : associations communales	gratuit
	Forfait chauffage du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril / jour	-
	Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai / jour	51
	<b>Caution</b>	<b>254</b>
<b>SALLE AGORA</b>	Repas : associations et privés locaux : extérieurs	319 425
	Si 2 jours : le 2 <sup>ème</sup> jour	122
	Spectacles vivants, bal, concert : associations et privés locaux	266
	extérieurs	373
	Quine, concours de belote, arbre de Noël, conférences, réunions, assemblées générales (sans repas) : associations locales	85
	extérieurs	159
	Mise à disposition pour les événements de santé publique, de sécurité des personnes, de salubrité et d'hygiène publique, etc...	gratuit
	Expovente : associations locales : 2 jours	141
	de 3 à 8 jours	240
	extérieurs : 2 jours	240
	de 3 à 8 jours	370
	Forfait chauffage du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril / jour pour mémoire	-
	Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai / jour : associations locales	64
Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai / jour : manifestations commerciales et associations extérieures	203	
Caution : mise à disposition de la salle	304	
Caution : prêt de matériel de sonorisation	406	
<b>MAISON DU PARC RDC</b>	Repas : association et particulier (50 personnes)	162
	Réunion : associations communales (80 personnes)	gratuit
	Forfait chauffage du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril / jour	27
	Caution	132
<b>RESIDENCE CAPELE</b>	Réunion, formation : extérieurs et entreprises	53 € / demi-journée
	Réunion : associations communales	gratuit
	Mise à disposition pour activités à entrées payantes	76 €
	Reproduction de clés en cas de perte ou de vol pour les associations utilisatrices	23 € par clé

<b>CHAPELLE DE MASSIP</b> (50 personnes)	Associations capdenacoises : manifestation à entrée gratuite	<b>gratuit</b>
	Associations capdenacoises : manifestation à entrée payante	76
	Associations extérieures	76
	Forfait chauffage par jour du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril / jour	16
	Caution	132
<b>OPERATIONS FUNERAIRES</b>	Cimetière : mise à disposition du caveau municipal (maximum 6 mois) : - les 15 premier jours	<b>gratuit</b>
	- au-delà du 15 <sup>ème</sup> jour, et par quinzaine	6
	Cimetières : concession trentenaire le m <sup>2</sup>	71
	Columbarium :	
	Concession trentenaire pour une case de 4 urnes	949
	Concession trentenaire pour une case de 2 urnes	660
Vacation de police (mini 20 – maxi 25)	23	
<b>DROITS DE PLACE</b> (régie)	Marchands étalagistes le m <sup>2</sup>	0,50
	Foires et marchés : stand associations capdenacoise	<b>gratuit</b>
	Foires et Marchés : raccordement électrique par jour pour un équipement d'une puissance totale inférieure à 1000 watts (type remorque frigo)	1.50
	Foires et Marchés : raccordement électrique par jour pour un équipement électrique d'une puissance supérieure à 1000 watts (type camion four, friteuse, etc.)	3,00
	Forfait Camions vente	30,00
	Occupation hors foires et Marchés : période minimale de 5 jours Emplacement avec branchement électrique : par jour plafonnés par mois calendaire	30,00 609,00
	Occupation hors foires et Marchés : période minimale de 5 jours Emplacement sans branchement électrique : par jour plafonnés par mois calendaire	27 507,50
<b>DOMAINE PUBLIC</b>	Étalages ou occupation de tous genres sur les trottoirs, le m <sup>2</sup> / an	14
	Stationnement des transporteurs de fonds	903
	Occupation du domaine public à titre temporaire : - du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>ème</sup> jour  - à partir du 16 <sup>ème</sup> jour d'occupation	<b>gratuit</b>  forfait unique de 16.50 € + 0,20 €/m <sup>2</sup> /jour
<b>CIRQUE</b>	Spectacles et attractions diverses le m <sup>2</sup> /jour d'occupation	0,60
	Grand cirque	136
	Petit cirque	68
	Caution	203
<b>ACCUEIL DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE</b>	Forfait par famille et par semaine	2
	Tarif pour branchement eau potable par m <sup>3</sup>	2
	Tarif pour raccordement assainissement par m <sup>3</sup>	1.50
	Tarif pour branchement électrique par kWh	3
	Caution pour occupation de terrains communaux de 1 à 10 caravanes	152

	au-delà de 10 caravanes	<b>304</b>
	Accueil semi sédentaire sur l'ancien camping : Forfait journalier par famille (limité à 3 caravanes) avec branchement d'eau potable	<b>9</b>
<b>MATÉRIELS</b>	Caution pour la mise à disposition du matériel audiovisuel	<b>528</b>
	Caution pour la mise à disposition des stands pliants – par stand prêté	<b>528</b>
	Caution matériels électriques : câbles et prises électriques	<b>528</b>
	coffret électrique	<b>1 035</b>
	Forfait branchement électrique fête foraine	<b>15</b>
<b>VÉHICULES</b>	Mise à disposition aux associations	
	Caution pour la mise à disposition	<b>528</b>
<b>PRÊT DU MINIBUS</b>	Caution	<b>152</b>
	Location à la journée	<b>22</b>
	Location à la demi-journée	<b>11</b>
	Frais relatifs à l'usure du véhicule	<b>0,32 €/km</b>
	Frais de carburant ( <i>facturé si l'emprunteur ne rend pas le véhicule avec le plein de carburant</i> )	<b>0,32 €/km</b>
	En cas de non-retour de la feuille de prêt par l'utilisateur, un forfait comprenant la location et les frais sera facturé	<b>319 € la journée et 159€ la demi-journée</b>
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	Prêt de la balayeuse avec chauffeur (entreprises et collectivités)	<b>gratuit</b>
	En cas d'utilité publique la demi-journée de travail	<b>213</b>
	Prêt de la nacelle avec chauffeur (collectivités)	<b>gratuit</b>
	En cas d'utilité publique la demi-journée de travail	<b>213</b>
<b>PROPRETÉ</b>	Services pour les particuliers à usage privé hors travaux d'entreprises et pour les associations :	
	Évacuation de matériaux et matériels encombrants : 1 seule unité	<b>gratuit</b>
	Si plus d'1 unité : forfait	<b>22</b>
	Mise à disposition de bennes / par benne	
	Caution pour la mise à disposition de benne	
<b>JARDINS</b>	Location des jardins - forfait pour 6 mois	<b>11</b>
	Location des jardins - forfait pour un an	<b>17</b>
<b>GARAGES</b>	Immeuble Jean Moulin / an	<b>32</b>
<b>ANIMAUX</b>	Garde de chien dans un box en attente de la recherche du propriétaire	<b>gratuit</b>
	Destruction de nids de frelons asiatiques par la Commune : prise en charge directe et totale	<b>-</b>
	Destruction de nids de frelons asiatiques par un tiers : participation à hauteur de 50 % du montant total de la facture sur présentation de la facture acquittée dans la limite de	<b>-</b>
<b>NAISSANCES</b>	Participation à l'ouverture d'un compte bancaire pour une naissance	<b>24</b>
<b>URBANISME</b>	Instruction de renseignement d'urbanisme	<b>42 € / demande</b>
<b>FESTIVITES</b>	Mise à disposition d'un agent SSIAP : Service Sécurité Incendie Assistance à Personne	<b>21.50 € / heure</b>